

Noms de domaine en .cn : le particularisme de la Chine

La Chine c'est 137 millions d'internautes en 2006 dont 82% ont moins de 25 ans.

Bien que 90% de sa population ne soit pas connectée à Internet, la Chine est le 2^e pays le plus connecté.

3 millions de noms de domaine sont réservés en .cn, et 843 000 sites sont actifs.

Internet est l'un des secteurs les plus régulés en Chine, pas moins de 12 entités gouvernementales différentes contrôlent les sites (accès et contenu).

Il existe de nombreuses prohibitions. Chaque localité peut légiférer seule, ce qui conduit à des contradictions, un important volume de textes et des difficultés de gestion.

Il n'est pas forcément possible depuis la Chine d'accéder à tous les sites Internet du fait de la censure.

Nous pouvons vous indiquer si votre site est visible depuis la Chine, ou bloqué par les autorités, sans toutefois pouvoir influencer en aucune manière sur la possibilité de « débloquer » l'accès à votre site.

Pour améliorer l'efficacité de ces contrôles, l'entité de réservation est différente selon que le demandeur est chinois ou étranger.

Concernant les habitudes de connections chinoises, ceux-ci se connectent essentiellement dans leur langue maternelle et emploient très peu l'anglais. Le premier moteur de recherche utilisé est chinois (Baidu), Google est tout de même le 2^e, bien que ce terme soit difficile à retenir pour un chinois.

En matière de marques déjà, les chinois perçoivent les marques en caractères latins comme des logos. Ils comprennent et donc mémorisent beaucoup mieux les marques et les noms de domaine, en caractères chinois.

Il est donc très important pour être visible sur Internet de réserver des noms de domaine en caractères chinois.

S'il est souvent difficile de traduire une marque avec exactitude, la translittération est la meilleure solution à l'heure actuelle.

Par ailleurs, les chinois utilisent beaucoup le système des mots clefs. Saisis dans la barre d'outils, ils permettent de trouver un site facilement, s'il est bien référencé.

Il est possible de réserver des mots clefs pour augmenter la visibilité de votre site en Chine.

Enfin, la Chine est un des spécialistes du « slamming », ce démarchage vous forçant à réserver un nom de domaine identique ou similaire à votre marque qui aurait été pré-réservé par un tiers et bloqué par une autorité de régulation/contrôle.

Ce marché, très lucratif, rencontre malheureusement un franc succès. Toutefois, en réservant par l'intermédiaire de ces sociétés, il n'est pas certain que le nom de domaine soit réellement réservé, les rappels de renouvellement ne sont en général pas envoyés et il est extrêmement difficile voire impossible de rapatrier la gestion dudit nom de domaine vers votre prestataire habituel.

Si vous recevez de tels courriers, nous vous recommandons de les adresser à votre conseil habituel qui vous indiquera l'attitude à adopter.

Pour contenir les réservations intempestives dues notamment aux surveillances des publications des demandes d'enregistrement, **nous vous recommandons fortement de réserver le nom de domaine dans la zone correspondante dès le dépôt de votre marque et d'y associer une surveillance de votre marque parmi les noms de domaine.**

Cécile ATHURION DELAITRE

Juriste Conseil en Propriété Industrielle

Cabinet JURISPATENT © 2007